**Monsieur/Madame le député/ la députée / le sénateur / la sénatrice,**

Je me permets de vous adresser ce courrier afin d’attirer votre attention sur les risques majeurs que fait peser sur notre pays — et plus particulièrement sur notre département — le développement des énergies électriques intermittentes.

Si nous ne mettons pas un terme à l’expansion actuelle, notamment dans le cadre du projet PPE3, dont les orientations paraissent à la fois irréalistes et préjudiciables, nous nous exposons à de graves difficultés. Cela peut vous sembler exagéré ? Les signaux d’alerte sont déjà là.

# L’alerte de RTE du 11 avril… et le black-out en Espagne du 28 avril

En réalité, nous ne courons pas vers la catastrophe : nous nous en approchons dangereusement. Dans une note datée du 11 avril, RTE a adressé un avertissement inhabituellement ferme à l’ensemble des producteurs d’énergies intermittentes, leur demandant des prévisions précises, heure par heure, afin de garantir la sûreté du réseau national. Comme le souligne le journal La Tribune : « La France produit trop d'électricité, au risque de faire sauter la banque.»

RTE précise ainsi :

« (…) Par conséquent, il existe un besoin réel, indispensable et nécessaire à ce que vous nous transmettiez, lors des guichets de programmation (en J-1 à 16h30, puis toutes les heures en infrajournalier), des Programmes d'Appel fiables et exhaustifs afin d'anticiper au mieux et de manière efficiente, les contraintes que ces programmes peuvent induire sur la sûreté du système électrique français. »

**Quant au black-out en Espagne**, il semble largement dû au surdimensionnement du solaire. Il ne faut pas que la Communauté européenne nous impose de commettre la même erreur dans notre pays !

# La position de l’Académie des sciences sur la PPE3

Ce danger est également pointé avec clarté par l’Académie des sciences dans son avis sur la PPE3, que je vous invite à lire dans son intégralité si ce n’est déjà fait. On y lit notamment :

« (…) cet excès de production intermittente non pilotable, qui bénéficie aujourd’hui d’une priorité sur le réseau, induira :

**i.** une volatilité accrue des prix de l’électricité, avec des périodes de plus en plus fréquentes de prix très élevés alternant avec des prix négatifs ;

**ii.** la nécessité, pour assurer l’équilibre offre-demande, d’une modulation excessive de la production nucléaire, entraînant des contraintes sur la gestion du parc électronucléaire et un sous-emploi de ce parc, sous-emploi coûteux économiquement et induisant des risques de dégradation des performances des réacteurs ;

**iii.** des tensions sur les réseaux électriques qu’il faut adapter à cette variabilité de la production, ajoutant des coûts supplémentaires considérables au fonctionnement du système énergétique. »

# Le rapport de l’amiral Casabianca, inspecteur général pour la sûreté nucléaire et la radioprotection du groupe EDF

Ce constat est également partagé par l’amiral Casabianca dans son rapport du 15 janvier 2025 :

« J’estime que la priorité donnée aux EnR, dans une complémentarité unilatérale nucléaire-EnR, conduit à des variations de puissance dont il serait d’autant plus opportun de se dispenser qu’elles ne sont jamais anodines sur la sûreté, notamment la maîtrise de la réactivité, et sur la maintenabilité, la longévité et le coût d’exploitation de nos installations. »

C’est une alarme, un choc, une mise en garde dont il faut tenir compte.

# La situation dans notre département (paragraphe à mettre à jour)

Dans notre département, le préfet déplore un retard dans le développement des énergies renouvelables

ou veut encore et encore accélérer le développement des éoliennes et de l’agrivoltaïsme.

Mais ce retard, que certains jugent problématique, peut au contraire s’avérer salutaire

ou bien avec de telles directives notre environnement va être saturé.

À la lumière des alertes de RTE, des mises en garde de l’Académie des sciences et du rapport de l’amiral Casabianca, il apparaît clairement que ce « retard » constitue un atout.

Ou À la lumière des alertes de RTE, des mises en garde de l’Académie des sciences et du rapport de l’amiral Casabianca, continuer dans cette mauvaise direction est néfaste pour notre département, néfaste pour notre pays.

Nous ne voulons pas que les éoliennes et l’agrivoltaïsme détruisent nos campagnes

Nous ne voulons pas d’implantations massives d’éoliennes, dont la prolifération galopante — comme on l’observe déjà dans la Beauce, le Nord ou ailleurs — menace nos paysages et le cadre de vie de nos concitoyens, qui y sont majoritairement opposés.

L’agrivoltaïsme, de son côté, soulève également de vives inquiétudes. Outre son impact négatif sur nos terrains agricoles, il risque de détourner nos agriculteurs de leur vocation première, en les transformant en rentiers d’une ressource instable, soumise à de nombreux aléas. Et surtout, cette rente pourrait être un poison lent pour notre souveraineté alimentaire.

Enfin, rappelons que ces équipements — éoliennes comme panneaux photovoltaïques — sont pour l’essentiel importés, en particulier de Chine. Une telle dépendance va à l’encontre de notre objectif de réindustrialisation.

# Appel à la mobilisation

Monsieur/Madame le député/ la députée / le sénateur / la sénatrice, nous avons appelé à exprimer **le 24 mai à 14h** notre opposition au développement massif des énergies électriques intermittentes, devant la préfecture. Nous espérons pouvoir compter sur votre présence à nos côtés, ainsi que sur votre soutien aux élus locaux qui subissent l’agressivité des lobbies éoliens et agrivoltaïques.

La pression exercée sur les maires et les élus locaux ne fera que s’accentuer à l’approche des prochaines élections municipales. Il est donc dans leur intérêt — et dans celui de nos concitoyens — de prendre résolument en compte cet enjeu majeur de souveraineté énergétique à l’échelle nationale, ainsi que de protection de notre département.

Je compte sur vous pour le leur signifier avec clarté.

Je vous prie d’agréer, Monsieur/Madame le député/ la députée / le sénateur / la sénatrice, l’expression de ma considération distinguée.

# Pièces jointes

Avis de l’Académie des sciences :

<https://www.academie-sciences.fr/sites/default/files/2025-04/Avis%20Acad%C3%A9mie-sciences%20PPE-3%20r%C3%A9vis%C3%A9e.pdf>

Rapport complet (Cf page 13) :

<https://igsnr.com/wp-content/uploads/2025/02/Rapport-IGSNR-2024.pdf>